



AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL

N°170

Juillet - Août - Septembre





N° 170

Juillet 2015

**B
U
L
L
E
T
I
N**

ESPRIT CHASSEUR

Patriotisme

Solidarité

Altruisme Tradition

Humour

Fidélité

Courage

Amitié



Sommaire

D	Sommaire	page	3
E	Le Mot du Président		4
	Billet d'humeur		5
	Rappel cotisation 2015		6
	Don(s) pour le Musée		6
	Dégradations au Musée des Chasseurs à Pied.		7
C	Pièce d'équipement ou d'armement		8
O	Echos du Camp Marche-en-Famenne		9
	Te Deum du mardi 21 juillet.		9
N	Le lundi 03 août, cérémonie d'hommage		10
	Commémoration du sacrifice du Caporal Léon Trésignies		10
T	Hommage aux Résistants du Maquis du Bourlet.		11
	La Journée des Retrouvailles Chasseurs à Pied		12
A	Esprit - Traditions - Souvenirs		13
	Agenda des activités 2015 de l'Harmonie		15
C	In Memoriam		15

Editeur responsable : Christian DUPUIS - Rue Philippot, 11 - 5020 SUARLEE

Secrétariat et Trésorerie : Musée des Chasseurs Caserne Trésignies - 1B, Avenue Général Michel - 6000 Charleroi

Tel et Fax : 071/300748 Site internet : www.chasseurs-a-pied-belges.be





LE MOT DU PRESIDENT

Que faire maintenant

ou

Maintenant, que faire ?????

Le soleil nous revient et par conséquent, les SDF aussi....

Depuis quelques jours, le porche de la caserne Trésignies a été pris d'assaut par plusieurs SDF envoyés par les éducateurs de rue, et plus particulièrement l'entrée du musée des Chasseurs à Pied.

S'ils ne faisaient que « squatter », nous les tolérerions mais ce n'est pas le cas.....

En effet, les bénévoles essuient régulièrement insultes provenant de ces énergumènes qui de plus font leurs « besoins (petit et grand) » devant l'entrée. Bonjour l'odeur...

Le 30 Mai dernier, le conservateur a constaté le vol d'une plaque dans la cour de la caserne.

Les bénévoles qui œuvrent pour que perdure le respect de nos aïeux en ont marre...

Et je les comprends.

Dès lors que faire ????

Prévenir la Police ???

Au début, elle se déplaçait et mettait de l'ordre.

Maintenant, désarmée, elle ne se déplace même plus...

Avertir nos Politiques ???

Plusieurs interventions auprès de nos Ediles communaux ont été faites, mais nous sommes comme Sœur Anne, nous ne voyons rien venir...

Qui a une idée – suggestion – proposition ???

Faudrait-il un geste malheureux d'un bénévole contre ces SDF ou

une prise aux mains des SDF vis-à-vis des bénévoles pour que les choses bougent ?

CHASSEUR UN JOUR , CHASSEUR TOUJOURS

Philippe Van der STRAETEN
Président Amicale Nationale des Chasseurs à Pied





Billet d'humeur

TRADITIONS.

Avec un peu de retard, peut-être, je vous souhaite un joyeux été.

En effet, le 24 juin c'est la fête du solstice de l'été, c'est-à-dire de la Saint-Jean-Baptiste.

Normalement, dans notre hémisphère nord, elle a lieu souvent le 21 juin,...parfois à d'autres dates suivant le pays.

En fait, cet événement est lié au culte du soleil.

Depuis l'antiquité notre culture est liée à ce moment.

Donc, ce fut d'abord une habitude païenne.

A partir du sixième siècle l'Eglise romaine christianise quelques-unes de ces manifestations qui existent chez nous, mais aussi au Canada, en France, en Espagne...et en Scandinavie.

Les origines nous renvoient à la Syrie (tien, tiens) et aux Phéniciens pour honorer Tammuz.

Mais ce sont surtout les rites celtes et germaniques qui célèbrent l'époque des récoltes.

On pourrait dire que cela correspond également à nos actuels « barbecues » puisque des feux étaient allumés.

En plus, en dehors de cette festivité, d'autres existent toujours.

Limitons-nous à l'Ascension, la Toussaint, la Saint-Nicolas, la Pentecôte, la Noël...

Pour cette dernière fête, rappelons que c'est l'époque de la remontée de la sève.

Ce qui est très inquiétant, c'est d'apprendre que des politiciens de certains pays sont prêts à « sacrifier » toutes les dénominations contenant le mot « saint »..

Même sans être croyant, c'est inacceptable!

Nos patronymes de localités et nos fêtes existent, parfois depuis plus de quinze cents ans et font partie de notre mémoire.

L'empathie n'est pas à sens unique. Il est normal d'accepter l'autre, à condition que ce dernier n'essaye pas de nous forcer à admettre ses « valeurs ». Beaucoup sont morts pour défendre la patrie. Il est exclu d'oublier leur sacrifice.

De plus c'est à l'encontre du sens moral et du respect de la loi.

« Jusqu'à quel point tiendrait, devant l'abus, une tolérance faite, en partie, d'inertie et d'habitude prise ».

(Courteline)

Nous sommes citoyens de la Belgique. Toute personne vivant sur notre territoire est tenue de respecter notre législation, c'est évident, mais aussi nos traditions, nos habitudes vestimentaires et culinaires et notre convivialité.

Vivre dans un pays demande aussi d'accepter ses traditions et ses valeurs.

Au cas où cela ne vous convient pas: allez vivre ailleurs!

Le râleur.





Rappel cotisation 2015

COTISATION 2015

La cotisation pour l'année 2015 est maintenue à 10 € minimum.
Elle est à payer au compte C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217 de l'ANCAP.

N'oubliez pas d'inscrire sur votre virement la mention :

"Cotisation 2015"

Merci à nos membres qui se sont déjà acquittés de cette cotisation !

**Au retardataire nous demandons de s'en acquitter aussi vite que possible afin que
notre Trésorier puisse procéder à la clôture des comptes.**

**Dès réception de votre cotisation, vous recevrez, avec le "Cor de Chasse" suivant,
votre carte de membre...**

Les membres qui ne sont pas en ordre de cotisation trouveront :

→ sur la page de garde de la présente revue un point rouge ● ←

→ et à l'intérieur de la revue, un mot de rappel ←



Don(s) pour le Musée

→ Nous remercions Monsieur Guy HARPIGNY d'avoir offert à notre musée un « Opuscule daté de 1921 dédié au Caporal Léon Trésignies ».

→ Un grand merci au Commandant e.r Paul BASTIN qui nous a fait don d'un pistolet type Colt Modèle 1911 A1, ainsi que d'une carabine .22 Ir.





Dégradations au Musée des Chasseurs à Pied

Très mauvaise nouvelle au musée des Chasseurs à Pied:

Constat ce samedi 30 mai d'un vol de plaque commémorative et destruction du contenu d'un coffre scellé contenant un document officiel du 2ème Régiment de Chasseurs à Pied. Ce document comportait la liste de tous les Chasseurs du 2ème Régiment morts pendant la première Guerre Mondiale.

Ce vol est une perte irréparable et une atteinte au respect de ceux qui ont donné leur vie pour la Belgique,

Evidemment, ce texte ne sera probablement jamais lu par les auteurs de ce vol odieux. Nous vous demandons de partager le plus possible cet article. Une photographie de la plaque volée a été ajoutée afin d'éventuellement repérer une vente sur un site spécialisé. Une autre photo montre une plaque du 5ème Chasseurs à Pied (dédoublément du 2ème Chasseurs à Pied) qui, elle aussi, a été dégradée, mais pas encore volée actuellement. Dimensions de cette plaque volée : 39,5 cm de longueur, 21 cm de hauteur et 1 cm d'épaisseur et le coffre à l'arrière qui est probablement attaché à cette plaque.

La plainte a été déposée ce dimanche 31 mai matin à la Police de Charleroi. Très bon accueil et compréhension de ce vol ignoble. Nous espérons vraiment retrouver cette plaque commémorative et la remettre officiellement à sa place. Continuons les partages (sur Facebook) et les recherches sur tous les sites de ventes. Les bénévoles du musée remercient tous ceux qui tentent avec nous de la retrouver par tous les moyens.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur le site Facebook du musée des Chasseurs à Pied ou sur le site internet des Chasseurs à Pied.

<http://chasseurs-a-pied-belges.be>

<https://fr-fr.facebook.com/MuseeDesChasseursAPied>



Bernard CHEVALIER
Commandant Res
Conservateur du Musée





Pièce d'équipement ou d'armement

Le pistolet Colt modèle 1911 A1

Notre ami Paul BASTIN nous a tout récemment fait don de deux armes. Une de celles-ci est un pistolet de type Colt modèle 1911 A1 fabriqué par la firme Remington Rand Inc. dans son usine de Syracuse, dans l'état de New York. Cette firme fabriqua durant la seconde guerre mondiale plus d'un million de pistolets modèle 1911 A ; soit près du double de la firme Colt durant la même période. Cela s'explique par le fait que les moyens mis en œuvre par Remington permettaient une fabrication à moindre coût que Colt. Un 1911 A1, fabriqué par Remington coûtait seulement 10 \$ au service du matériel.

A l'origine, cette firme spécialisée dans la production de machines à écrire, matériel de bureau et rasoirs électriques avait été pressentie pour fabriquer des chargeurs de pistolets Colt, mais les déboires rencontrés par le service du matériel pour lancer la fabrication de ce pistolet sur une grande échelle les amena à introduire une commande pour la livraison complète des modèles 1911 A1. Commande qui fut suivie de bien d'autres vu le faible coût de production.

Le volume d'armes à fabriquer devenus importants, plusieurs usines du groupe furent sollicitées dans cette aventure, mais cela ne suffit pas et Remington dut sous-traiter la fabrication des canons chez Colt et Harrington & Richardson.

Ce pistolet est accompagné de son étui et d'une pochette avec les deux chargeurs de réserve, le tout en webbing typique de cette époque. Ces deux pièces sont de fabrication anglaise. Il est peu courant, sans cependant être rarissime, de voir un pistolet modèle 1911 A1 de fabrication Remington en dotation dans une armée alliée. En effet les Américains avaient pour habitude de refiler en priorité à leurs alliés les Colt modèle 1911 A1 fabriqués par Ithaca, ceux-ci étant tout juste considérés comme « acceptables » par le service du matériel.

Je vous invite à venir admirer cette belle pièce lors de votre prochaine visite du Musée.

La seconde arme cédée par Paul est une carabine .22 lr fabriquée dans l'immédiat avant-guerre par la firme BSW. Dans une prochaine parution du Cor de Chasse, je vous détaillerai l'historique de cette dernière.



DENAMUR Patrick
Lieutenant Colonel Res





Echos du Camp Marche-en-Famenne

« Toujours dans la même position d'observation, over »

« Situation inchangée, léger frémissement avec une note de politique générale à l'horizon 2020 et au-delà... »

Vous l'aurez compris, concernant les changements attendus et promis, le dossier a du retard. Comme souvent ... Si vous écoutez et consultez les médias, une note plus précise devrait sortir avant le 21 Juillet (de cette année).

En revanche, les économies, elles, sont bien imposées, mais au compte-goutte. Vous vous en doutez, cette situation est particulièrement favorable à la planification et à la coordination au sein de l'unité !

Heureusement, la grande majorité des activités concernant l'appui aux clients a été préservée, parfois au prix d'adaptations des activités propres à l'unité.

Nos rendez-vous de Septembre liés à la commémoration des 40 ans de la Place et Camp de Marche sont toujours d'actualité et se préparent sans heurts. Comme déjà indiqué dans le dernier ECODUCAN, rendez-vous donc le 6 Septembre pour la marche ADEPS améliorée par une série d'activités annexes : expositions diverses, jogging, stands interactifs,...Le 18 Septembre sera consacré à la partie plus officielle.

Concernant les mouvements de personnel, au 01 Juillet, 15 militaires nous auront rejoints tandis que 10 autres auront soit fait mutation, soit pris une retraite bien méritée.

Il me reste à vous souhaiter d'agréables vacances.

Michel VAN HERCK

Major

Chef de Corps



Te Deum du mardi 21 juillet

Comme chaque année, notre Amicale, avec son drapeau, manifestera sa fidélité à notre Pays et à son Souverain en assistant au Te Deum organisé à l'église Saint-Christophe par le doyenné de Charleroi.





Le lundi 03 août, cérémonie d'hommage

aux 1^{er} et 4^{ème} Chasseurs à Pied à Charleroi.

16h45 : Rassemblement dans la caserne Trésignies.

17h00 : Départ vers le Monument « A nos Martyrs » et au Mémorial des « Prisonniers Politiques » .

: Cérémonie de dépôt de fleurs au Monument « A nos Martyrs » .

: Cérémonie au Mémorial des « Prisonniers Politiques » .

: Retour vers le monument des Chasseurs à Pied du parc Astrid .

: Arrivée au monument des Chasseurs à Pied – dépôt de fleurs .

17h45 : Verre de l'amitié offert par l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied à la caserne Trésignies.



Commémoration du sacrifice du Caporal Léon Trésignies

le dimanche 30 Août.

Programme:

09h30 : Eucharistie Début à Grimbergen.

10:30 : Hommage à Trésignies au cimetière de Grimbergen et au monument du canal suivi de la réception à la salle des fêtes de Grimbergen.

11:45 : Mouvement vers le cimetière d'Eppegem.

12h00 : Hommage au cimetière militaire d'Eppegem.

12h15 : Début de la cérémonie au cimetière militaire d'hommages floraux.

12h45 : Départ du cortège vers la salle paroissiale d' Eppegem.

13h00 : Début de la réception.

13h45 : Début du repas .

Pour le repas, il y a une inscription et le paiement se fera à la KNSB Eppegem.

Les boissons à la table sont payées immédiatement à la livraison.





Le menu

Duo de fromage et croquettes crevettes.
Steak champignons crème frites.
Crème brûlée.
Café.

Le prix par personne est de € 43,90. Les boissons ne sont pas comprises dans le prix.

Le paiement se fera le jour même au restaurant.

Inscription :

par mail : p.vanderstraeten@hotmail.com

par GSM : 0479/945485

Philippe Van der STRAETEN
Président Amicale Nationale des Chasseurs à Pied



le samedi 5 septembre.

*Fraternelle de la Résistance
Beauraing-Gedinne*

Cher camarade,

Comme chaque année, le premier samedi de septembre, notre Fraternelle organise sa traditionnelle cérémonie au **camp du Bourlet**.

Cette cérémonie rend hommage, non seulement au Lieutenant Louis THOLOME, mais également à tous les maquisards qui périrent sur le site du maquis ou dans les camps allemands.

Cette année, nous nous retrouverons le SAMEDI **5 SEPTEMBRE 2015**.

Voici l'horaire de la journée :

9h30→Hommage et dépôt de fleurs au Quartier Lieutenant Tholomé à Baronville avec l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied

10h→Dépôt de fleurs au cimetière de Vonêche

10h20→Dépôt de fleurs au monument de Vonêche, à la plaque Parent et à l'entrée de l'église de Vonêche

10h30→Messe en l'église de Vonêche

11h30→Départ vers le maquis du Bourlet. Pensez à vous équiper de chaussures de marche, bottes afin de parvenir au monument

12h30→Apéritif offert au « Pâchi » de Ponderôme

13h→Repas au « Pâchi » de Ponderôme





Si vous désirez participer au **repas**, veuillez verser la somme de 35.00 € par personne sur le compte suivant : « BE30 0682 1219 5611 de la Fraternelle de la Résistance Rue de Houyet, 12 à 5570 Beauraing. N'oubliez pas d'inscrire en communication du virement « Banquet VONËCHE ainsi que le(s) nom(s) du ou des participants



La Journée des Retrouvailles Chasseurs à Pied

Ami chasseurs
Journée des retrouvailles
le 12 septembre 2015
à CHARLEROI
Les Chasseurs Carolo
vous invitent pour un BBQ
des retrouvailles
à la Caserne Trésignies
à partir de 12 Hr

**Philippe (VDS), Damien (Bob), Jean-Pierre (JP),
Pascal (Pif) et l'Amicale des chasseurs
vous attendent nombreux**

Renseignement et réservation

Via Damien : duboisbauwens@gmail.com - Tel : 071/84.70.78
: damiendubois@mil.be - Tel : 02/701.47.37 (Tel boulot)
Via VDS : p.vanderstraeten@hotmail.com - Tel : 084/24.67.58

Payement de 10 € sur place pour BBQ





Esprit - Traditions - Souvenirs.



Charleroi, ville de garnison

Le présent article est constitué d'extraits du livre « Charleroi Militaire » de Monsieur André BALERIAUX.

Ce livre est toujours disponible au Musée des Chasseurs à Pied à Charleroi au prix de 13.00 €.

Cet article n'a pas pour but de traiter uniquement de la présence des Chasseurs à Pied à Charleroi, mais bien de montrer que Charleroi fut la garnison de nombreuses unités différentes.

Comme il faut un point de départ à ce « Charleroi, ville de garnison », c'est la défaite de l'empereur Napoléon en 1815 à Waterloo et le rattachement, par les Grandes Puissances de l'époque, de la Belgique au Royaume des Pays-Bas qui sont choisis.

Le 03 septembre 1816 débute la construction de la forteresse de Charleroi. Cette construction est voulue par le Roi Guillaume des Pays-Bas pour faire face à la France. Les gros travaux de cette construction se terminent en 1821.

Avec la révolution belge et l'indépendance de notre pays, la forteresse devient belge en 1830.

En 1830, la garnison hollandaise occupant la forteresse était de 800 hommes appartenant au 1^{er} Bataillon de la 18^{ème} Division d'Infanterie.

En raison des troubles survenus à Bruxelles le 24 août 1830, la garnison hollandaise de Charleroi est renforcée par un Bataillon comprenant 27 officiers et 706 hommes appartenant à la garnison de Namur, auquel vient s'ajouter un Détachement de Dragons ainsi qu'un détachement d'Artillerie de campagne.

A la suite des glorieuses journées de septembre 1830 et la proclamation de notre Indépendance, la garnison hollandaise quittait Charleroi le 08 octobre en y abandonnant tout son matériel militaire.

A partir de ce moment, la forteresse sera belge et ne sera plus occupée que par des troupes belges.

En août 1831, deux Bataillons de « Tirailleurs » ayant pris part à la révolution y prennent garnison. A la date du 19 août 1830 ces deux unités sont incorporées au 2^{ème} Chasseurs à Pied nouvellement créé par arrêté du Régent Surlet de Chokier.

En 1832, le Dépôt (Dep) du 2^{ème} Chasseurs à Pied y prend également garnison, ainsi qu'un Détachement (Det) de la Gendarmerie (Gd).

En 1835, la garnison s'étoffe de nouvelles unités appartenant aux troupes du Génie (Gn) et de l'Artillerie (Aie), de même qu'elle devient la garnison du Dépôt (Dep) du 2^{ème} Régiment (Rég) de Ligne.

En 1838, arrivée à Charleroi des « Partisans de Capiaumont » qui forment, depuis 1836, un Bataillon (Bn) du 1^{er} Chasseurs à Pied (*qui plus tard prendra le nom de « Chasseurs-Carabiniers avant de redevenir, par la suite 1^{er} Chasseurs à Pied »*).

En 1841, arrivée à Charleroi du 4^{ème} de Ligne.

En 1844, la garnison de Charleroi s'étoffe de plusieurs autres unités. Arrivées du 2^{ème} Bn du 7^{ème} Rég de Ligne, ainsi que des 1^{er} et 2^{ème} Escadrons (Esc) du 1^{er} Lanciers.

En 1845, la saga des départs et des arrivées se poursuit. Le 2^{ème} Bn du 7^{ème} Rég de Ligne quitte Charleroi et y est remplacé par le 3^{ème} Bn du même Rég. De même, les 1^{er} et 2^{ème} Esc du 1^{er} Lanciers quittent la garnison et y sont remplacés par les 3^{ème} et 4^{ème} Esc du 2^{ème} Lanciers.

En 1846, de nouveaux changements surviennent. Le 3^{ème} Bn du 7^{ème} Rég de Ligne quitte Charleroi et est remplacé par le 3^{ème} Bn du 12^{ème} Rég de Ligne. Les 5^{ème} et 6^{ème} Esc du 2^{ème} Lanciers viennent y prendre également garnison. Arrivée aussi de la 13^{ème} Batterie (Bie) de siège du 3^{ème} Rég d'Aie.

En 1847, arrivée dans la garnison du 1^{er} Bn du 2^{ème} Rég de Chasseurs à Pied.

En 1848, en raison de la révolution française, la garnison de Charleroi est renforcée par l'arrivée de plusieurs unités. Viennent y prendre garnison : les 1^{er} et 2^{ème} Esc du 1^{er} Rég de Chasseurs à Cheval, la 9^{ème} Bie de siège du 2^{ème} Rég d'Aie et la 11^{ème} Bie montée du 3^{ème} Rég d'Aie.

En 1849, l'alerte française étant passée, un nouveau remaniement de la garnison s'effectue. Le 1^{er} Bn des Chasseurs-Carabiniers (les Capiaumont) quitte Charleroi et est remplacé par le 2^{ème} Bn des Chasseurs-Carabiniers. Le 4^{ème} Esc du 1^{er} Chasseurs à Cheval vient à Charleroi et y remplace les 1^{er} et 2^{ème} Esc du même Rég qui quittent la garnison. De même, la 16^{ème} Bie montée du 4^{ème} Rég d'Aie arrive et remplace la 11^{ème} Bie montée du 3^{ème} Rég d'Aie qui quitte Charleroi.

En 1850, la folie des mutations se poursuit. Le 3^{ème} Esc du 1^{er} Rég de Chasseurs à Cheval vient remplacer le 4^{ème} Esc. Au 1^{er} septembre, arrivée du 1^{er} Bn du 3^{ème} Rég de Chasseurs à Pied. Le 4^{ème} Esc du 1^{er} Rég de Chasseurs à Cheval quitte la garnison et est remplacé par les 5^{ème} et 6^{ème} Esc du même Rég. Quant à la 16^{ème} Bie montée du 4^{ème} Rég d'Aie, elle est remplacée par la 14^{ème} Bie montée du 3^{ème} Rég d'Aie.





En 1851, aucune modification dans la composition de la garnison n'est effectuée. Toutefois, les turbulences politiques qui se produisent en France avec la fin de la République et l'instauration du Second Empire (Napoléon III), nous font prendre des mesures de précaution sur le plan militaire dès 1852.

En 1852, la garnison de Charleroi se trouve considérablement renforcée. La garnison sera renforcée par les unités suivantes : le 3^{ème} Bn du 1^{er} Rég^t de Ligne, le 3^{ème} Bn du 5^{ème} Rég^t de Ligne, des 3^{ème} et 4^{ème} Esc du 1^{er} Chasseurs à Cheval, des 1^{ère} et 5^{ème} Bie de siège du 1^{er} Regt d'Aie ainsi que de la 13^{ème} Bie montée du 3^{ème} Rég^t d'Aie.

En 1853, de nouveaux changements dans la composition de la garnison sont effectués. Le 3^{ème} Bn du 1^{er} Rég^t de Ligne et le 2^{ème} Bn du 6^{ème} Rég^t de Ligne viennent y prendre garnison tandis que toutes les unités de cavalerie des Chasseurs à Cheval la quittent. L'Aie y reste importante avec les 1^{ère} et 5^{ème} Bie de siège du 1^{er} Rég^t d'Aie ; tandis que la 10^{ème} Bie montée du 3^{ème} Rég^t d'Aie vient y remplacer la 13^{ème} Bie.

En 1854, arrivée du 6^{ème} Régiment de Ligne au grand complet. Ce Rég^t y restera en garnison durant 9 ans lorsque l'on se réfère aux chansons populaires du chantre local Jacques BERTRAND.

En 1861, le 6^{ème} Rég^t de Ligne quitte en début de l'année Charleroi pour d'autres cieux. Il y est remplacé par l'arrivée du 2^{ème} Régiment de Ligne.

En 1864, venant de Liège, le 3^{ème} Rég^t de Chasseurs à Pied prend garnison à Charleroi. En réalité, l'unité est répartie en différents lieux de garnison. C'est ainsi que si les 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Bn sont bien en garnison à Charleroi, le 1^{er} Bn se trouve réparti entre les villes de Charleroi et Dinant. Le Bn école du Rég^t se trouve aussi à Dinant ; tandis que le 3^{ème} Bn se trouve en garnison à Ath et le Dep du Rég^t à Lierre.

*On ignore pourquoi à cette époque les changements de garnison étaient aussi fréquents. Il faudra attendre 1870 pour que le principe de mutation ne puisse se faire qu'après trois ans (!!!).
Mais, même alors, il sera fréquent qu'une même unité soit morcelée en plusieurs endroits de garnison.*

En 1866, dans une chanson populaire du chantre Jacques BERTRAND, nous apprenons que le 3^{ème} Rég^t de Chasseurs à Pied quitte Charleroi pour prendre garnison à Mons.

Les Chasseurs à Pied sont alors remplacés par l'arrivée du 11^{ème} Rég^t de Ligne.

*Depuis les années 1860, Charleroi se développant devient de plus en plus à l'étroit, enserrée qu'elle l'est dans son carcan de murailles, de courtines, de forts, de bastions, de lunettes et autres ouvrages militaires.
Aussi, entre 1868 et 1871 on assiste à la démolition de la forteresse afin de favoriser l'urbanisation de la ville.
Démolition complète de la forteresse ordonnée par l'Arrêté Royal du 06 juillet 1867.
Malgré cette démolition, une présence militaire est considérée comme indispensable à Charleroi pour tout éventuel maintien de l'ordre.
En résumé, on peut donc dire que Charleroi fut une ville forteresse de 1666 à 1871.*

En 1868, le 11^{ème} Rég^t de Ligne reçoit l'ordre d'intervenir en maintien de l'ordre en raison des grèves ; tant à Charleroi que dans la région. Pour ce maintien d'ordre, le Rég^t recevra en renfort un Det des Carabiniers pour accomplir la dite mission de maintien d'ordre.

Cette même année voit le 11^{ème} Rég^t de Ligne quitter Charleroi pour y être remplacé, dans le second semestre de l'année, par l'arrivée du 9^{ème} Rég^t de Ligne.

Avec la démolition de la forteresse, Charleroi n'accueillera plus de troupes avant la construction d'une nouvelle caserne.

Cependant, en 1874, un Esc du 3^{ème} Rég^t de Lanciers y fera un bref séjour.

En 1877-1878, on envisage l'installation d'une nouvelle garnison à Charleroi. Dans l'attente de la fin de la construction de la nouvelle caserne d'Infanterie, il est envisagé que cette troupe pourrait être logée dans les bâtiments militaires non encore démolis ainsi que dans des bâtiments dépendant de la ville.

Cette solution transitoire fut cependant abandonnée au profit d'une accélération des travaux de construction de la nouvelle caserne.

C'est en 1876 que débutent les travaux de la construction de la nouvelle caserne. Ils prendront fin en 1881, à l'exception du portail (porche) d'entrée qui sera réalisé en 1887.


En 1881, le 01 juillet, Charleroi voit arriver le personnel d'installation du 3^{ème} Bn du 13^{ème} Rég^t de Ligne venant prendre « possession » de la nouvelle caserne d'Infanterie. Vers 13 heures, le 03 juillet, c'est l'arrivée du gros du 3^{ème} Bn et enfin, le 01 décembre arrive le gros du 13^{ème} Rég^t de Ligne prenant ses quartiers dans la nouvelle caserne (EM, Musique ainsi que les 1^{er} et 4^{ème} Bn).

En 1883, le 13^{ème} Rég^t de Ligne quitte Charleroi le 02 octobre, pour s'installer en garnison à Hasselt, Diest et Beverloo.

Ce même 02 octobre, voit l'arrivée d'une grosse partie du 1^{er} Rég^t de Chasseurs à Pied, comprenant outre l'EM du Rég^t, les 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Bn. (Elles venaient des garnisons de Hasselt, Diest et Beverloo).

Le 3^{ème} Bn du 1^{er} Rég^t de Chasseurs à Pied, reste, quant à lui, caserné à Mons. Il ne rejoindra Charleroi qu'en



 décembre 1888).

Le 1^{er} Rég^t de Chasseurs à Pied restera à Charleroi jusqu'à la Première Guerre mondiale, soit un total de 31 années. En 1886, 1887, 1891 et 1893 il sera fait appel au 1^{er} Rég^t de Chasseurs à Pied pour réprimer des mouvements de grève tournant souvent à l'émeute.

En août 1914 débute la Première Guerre mondiale. A Charleroi, le 1^{er} Rég^t de Chasseurs à Pied se dédouble pour former le 4^{ème} Rég^t de Chasseurs à Pied, et le 03 août les deux Rég^t de Chasseurs à Pied quittent leur garnison de Charleroi pour rejoindre le front.

Le 17 mai 1919, Charleroi voit le 2^{ème} Rég^t de Chasseurs à Pied prendre possession de la caserne.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale et une période d'occupation en Allemagne, le 2^{ème} Chasseurs est de retour dans sa garnison de Charleroi en 1948.

Le 2^{ème} Chasseurs y restera en garnison jusqu'à son départ vers Siegen en Allemagne en mai 1976.

Depuis ce départ du 2^{ème} Chasseurs à Pied vers l'Allemagne, Charleroi n'est plus une ville de garnison. Seule, la caserne, toujours présente, rappelle que Charleroi fut durant trois siècles une ville de garnison.



L'Harmonie Policière et du 2^{ème} Chasseurs à Pied de la ville de Charleroi.

Lundi 3 Août PAS DE CAR	<u>Hommage Chasseurs à Pied - RAS caserne 16H30 départ 16H4 (vers cour côté Tanks Prestation de 17H00 à +ou- 18H00</u>
Mardi 21 juillet	<u>TE DEUM à Charleroi</u> CLIQUE UNIQUEMENT sur place 11h15 à la Basilique
Jeudi 3 septembre	<u>LIBERATION Charleroi</u> départ caserne 16H30 vesr Hôtel de Ville finvers 18H00
Vendredi 4 septembre PAS DE CAR	<u>Diarbois CHARNIER DE LA SERNA à Jumet (Face à l'aéroport) Parking habituel 16H30'. Prestation de 16h45 à 17h45</u>
Vendredi 11 septembre	<u>Prestation Fêtes de Wallonie à Charleroi-10H00 à 12H00-départ car Ransart 9H15'</u>
samedi 19 septembre 2015	<u>Prestation à Paris pour l'armée ANCAP - Directive suivront A voir frais ?</u>
Dimanche 27 septembre	<u>Commémoration à Charleroi Nord. RDV 11H45' face à l'église St Eloi Charleroi Nord</u> <u>Prestation de 11H45 à 12H30' CLIQUE UNIQUEMENT + une trompette (Laurent)</u>
Samedi 17 octobre PAS DE CAR.	<u>Concert IMPORTANT. Organisé par nos harmonies.</u> <u>Salle RUCHE VERRIERE,Place Edmond Gilles- Lodelinsart de 17H00 +ou-19H00 (avec entracte de 15').</u>



Monsieur André BALERIAUX, membre actif de notre Amicale est décédé le 7 Mai. Ses funérailles se sont déroulées le 11 Mai. Rappelons qu'il fut la cheville organisatrice lors de la création du Musée des Chasseurs à Pied. A sa famille, ses proches et à tous ceux et toutes celles qui l'ont connu, nous présentons nos sincères condoléances.

